|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau**Affaire suivie par :Emmanuelle Besset-Ferreira 02 36 08 20 49emmanuelle.besset-ferreira@ac-orleans-tours.frCité Condé, bâtiment FRue du 95ème de ligneBP 60818016 Bourges Cedex | Bourges, le 18 février 2025  L’Inspectrice de l’Éducation nationaleàMesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames et Messieurs les enseignants, S/C de Mesdames et Messieurs Les Inspecteurs de l’Education nationale, |

 **Objet : Label « Objectif 100% EAC » - Ecole**

1. **Enjeux**

L’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est un levier essentiel pour garantir une plus grande égalité des chances. En permettant à chaque élève, quel que soit son milieu d’origine, d’accéder à une culture plurielle et exigeante, elle agit comme un puissant **compensateur social**, contribuant à réduire les inégalités éducatives et territoriales.

Le label **« Objectif 100% EAC »** s’inscrit dans cette dynamique en structurant et en pérennisant les initiatives culturelles et artistiques des écoles. Il repose sur les trois piliers fondamentaux : **fréquenter les œuvres et rencontrer des artistes, pratiquer une discipline artistique et acquérir des connaissances**. Cette approche favorise une appropriation collective de la culture au sein de la communauté scolaire, tout en renforçant les compétences des élèves, leur esprit critique et leur engagement citoyen.

Dans un contexte où la maîtrise des apprentissages fondamentaux est un enjeu majeur, l’EAC apporte une **réponse transdisciplinaire** qui enrichit les parcours éducatifs et stimule la motivation des élèves. En intégrant l’expression artistique et la sensibilité culturelle dans le quotidien scolaire, elle permet à chacun de **se construire comme un acteur sensible et pensant**, tout en développant des savoirs essentiels.

C’est dans cet esprit que nous vous invitons à rejoindre cette dynamique en engageant votre école dans l’obtention du label **« Objectif 100% EAC »**.

1. **Mise en œuvre**

La création d’un label « Objectif 100% EAC » permet de mener une réflexion d’équipe pour structurer la démarche EAC au sein de l’école en :

* favorisant une appropriation commune de la démarche EAC par la communauté scolaire,
* instaurant un pilotage de la démarche à l’échelle de l’école,
* recensant les actions initiées au sein de l’école sur ADAGE,
* consolidant l’ouverture de l’école sur le territoire par le partenariat.

Le label constitue donc un outil de diagnostic pour les écoles souhaitant développer une démarche EAC réfléchie et ambitieuse qui permet de penser le parcours de chaque élève.

Il est un support de valorisation de l’engagement des équipes éducatives dans une démarche globale en faveur

de l’EAC et un objet de communication de l’école sur son territoire pour mettre en avant son projet éducatif dans la cadre du projet d’école.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans et peut être réévalué chaque année pour accéder à un niveau supérieur.

1. **Niveau d’engagement**

Une progressivité dans l’engagement de la démarche se traduit par trois niveaux de labellisation :

* Niveau 1 : Engagement

Ce premier niveau permet d’identifier les écoles s’engageant dans la démarche et de les accompagner vers des niveaux plus élevés de labellisation.

* Niveau 2 : Approfondissement

Ce niveau reconnait la mise en œuvre d'une stratégie exigeante dans l'établissement.

* Niveau 3 : Expertise

Ce niveau est atteint lorsque les équipes identifient et évaluent les compétences que les élèves développent dans ces projets. Ce sont des établissements qui savent communiquer sur ce qu'ils font et rayonnent sur leur territoire scolaire.

Les critères attendus pour chaque niveau d’engagement sont précisés dans le document joint.

Chaque école est invitée à candidater en complétant l’autoévaluation accessible **à partir du lien suivant, avant le :**

Le label sera délivré avant la fin de l’année scolaire. Une remise officielle pourra être organisée par l’école pour valoriser son engagement en dans le cadre, par exemple, d’une restitution en présence, des familles, du maire de la commune, de l’IEN de circonscription, d’artistes et/ou partenaires culturels.

Pour toute demande de renseignements, merci de vous adresser à vos conseillers pédagogiques de circonscription ou à Marie-Pierre HEBRARD, CPD Arts visuels Marie-Pierre.Jeannot@ac-orleans-tours.fr.

*Je vous encourage à engager votre école dans cette démarche afin de renforcer l’accès de tous les élèves à une éducation artistique et culturelle de qualité. En candidatant au label* ***« Objectif 100% EAC »****, vous contribuerez à structurer et valoriser votre projet éducatif, tout en affirmant l’identité et le rayonnement de votre école.*

L’Inspectrice de l’Éducation nationale

Emmanuelle BESSET-FERREIRA